Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-20260236-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoir : 2
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Était absent (1):
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME D'ILLE-ET-VILAINE (CAU 35)

Monsieur le Maire explique que les conventions triennales liant les collectivités (EPCI et communes) au CAU35 ont pris fin en décembre 2025. Un avenant est proposé prolonger la durée de la convention d'un an.

Cet avenant a été soumis à la commission permanente du 26 janvier dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant prolongeant la durée de la convention avec les collectivités (EPCI et communes) au CAU35 d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2026.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant précité à la convention liant les collectivités (EPCI et communes) au CAU35

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE DE CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)